

TOUT SAVOIR sur l'apprentissage



Pâtisserie - Chocolaterie

III Quelles formations aux CFA de la Chambre de Métiers des Côtes d'Armor ?

Nom de la formation	Origine scolaire	Site de formation	Niveau de diplôme
CAP Pâtissier - 2 ans 2 semaines entreprise / 1 semaine CFA 13 semaines de cours dans l'année au CFA	• Dès la fin de la 3 ^e	Dinan Ploufragan	5
CAP Pâtissier - 1 an 2 semaines entreprise / 1 semaine CFA 13 semaines de cours dans l'année au CFA	• Titulaire d'un diplôme de niveau 5 au minimum (ex. : CAP)	Dinan Ploufragan	5
CAP Chocolatier - 1 an 2 semaines entreprise / 1 semaine CFA 13 semaines de cours dans l'année au CFA	• CAP Pâtissier • Bac pro Boulanger-Pâtissier	Ploufragan	5
CAP Employé de Vente option Produits alimentaires - 2 ans 2 semaines entreprise / 1 semaine CFA 13 semaines de cours dans l'année au CFA	• Dès la fin de la 3 ^e	Dinan Ploufragan	5
MC Pâtissier - 1 an 2 semaines entreprise / 1 semaine CFA 13 semaines de cours dans l'année au CFA	• CAP Pâtissier	Ploufragan	5
Bac Pro Boulanger-Pâtissier - 3 ans Seconde : 2 semaines entreprise / 1 semaine CFA 14 semaines de cours dans l'année au CFA Première et Terminale : 2 semaines entreprise / 2 semaines CFA 20 semaines de cours dans l'année au CFA	• Dès la fin de la 3 ^e • En 2 ans pour les titulaires du CAP Boulanger ou Pâtissier	Dinan	4
BTM Pâtissier - 2 ans 2 semaines entreprise / 1 semaine CFA 13 semaines de cours dans l'année au CFA	• Accessible après 3 ans de formation en pâtisserie-chocolaterie • BTM Chocolatier (connexe en 1 an)	Ploufragan	4
BTM Chocolaterie - 2 ans 2 semaines entreprise / 1 semaine CFA 13 semaines de cours dans l'année au CFA	• CAP Chocolaterie	Ploufragan	4
BM Pâtissier - 2 ans 2 semaines entreprise / 1 semaine CFA 4 jours de présence au CFA par semaine Contrat de professionnalisation	• BTM Pâtissier	Dinan ou Ploufragan	3

III Quelles sont les conditions pour entrer en apprentissage ?

Avoir entre 16 et 29 ans révolus

- Au lendemain des 15 ans et sous réserve que la classe de 3^e ait été effectuée en totalité.
- A partir de 16 ans et jusqu'à la veille des 30 ans. Plus de 29 ans, nous consulter.
- Vous aurez 15 ans entre le 1er septembre et le 31 décembre, nous consulter.

Trouver un maître d'apprentissage

Par des candidatures spontanées auprès des entreprises, en effectuant des stages découverte, en consultant les offres sur le site de Bretagne Alternance (www.bretagne-alternance.com) et en y déposant son CV...

Candidater au CFA

- Télécharger la **fiche de candidature** sur le site www.cfa-cotesdarmor.fr ou la retirer au CFA.
- La compléter avec le futur employeur et la transmettre au CFA. Cette fiche permet de pré-inscrire le jeune dans l'une de nos sections. Les fiches de candidature sont traitées par ordre d'arrivée, en fonction des places disponibles.

Demander un contrat d'apprentissage

C'est à l'employeur de faire la demande du contrat à partir du mois de mai auprès du service Apprentissage de la Chambre Consulaire dont il dépend.



Lorsque le contrat d'apprentissage est signé et renvoyé au CFA, l'inscription est définitive et officielle.

TOUT SAVOIR sur l'apprentissage



III Début du contrat

Le contrat d'apprentissage peut démarrer dès le 1^{er} juillet.

III Période d'essai

Période d'une durée de 45 jours consécutifs ou non en entreprise, durant laquelle le contrat peut être rompu par l'une ou l'autre des parties.

III Congés

Le contrat d'apprentissage donne droit à 5 semaines de congés payés par année complète travaillée.

III Quelle rémunération pour :

1 - un contrat d'apprentissage

CAP, MC, Bac pro, BTM	Moins de 18 ans*	18-20 ans*	21-25 ans**	26 ans et plus**
1 ^{re} année	27 % du Smic	43 % du Smic	53 % du Smic	100 % du Smic
2 ^e année	39 % du Smic	51 % du Smic	61 % du Smic	100 % du Smic
3 ^e année	55 % du Smic	67 % du Smic	78 % du Smic	100 % du Smic
Mention complémentaire	54 % du Smic	66 % du Smic	76 % du Smic	100 % du Smic

* Salaire minimum sous réserve de dispositions conventionnelles plus favorables.

** % du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé, s'il est supérieur au SMIC.

2 - un contrat de professionnalisation

BM	Moins de 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1 ^{re} et 2 ^e année	65 % du Smic	80 % du Smic	85 % du Smic

III Quelles aides pour les entreprises ?

Toutes les informations sur le site www.alternance.emploi.gouv.fr

III Quelles aides pour les apprentis ?

Elles sont versées par la **Région Bretagne** et par l'**État**.

- **Aide Argoat 2019** (hébergement, restauration et transport) : **jusqu'à décembre 2019** en fonction de l'âge, du diplôme préparé et de la date de début de contrat.
- **Aide au permis de conduire (permis B) de 500€** : avoir 18 ans minimum et en faire la demande auprès du CFA.
- **Aide au Premier équipement professionnel** : 150 € (pour les contrats signés avant le 1er janvier 2020).

Besoin d'informations complémentaires ?

CFA Campus de Dinan-Auceleuc
02 96 76 27 37 - cfa.dinan@cma22.fr

CFA Campus de Ploufragan
02 96 76 27 27 - cfa.ploufragan@cma22.fr



www.cfa-cotesdarmor.fr

